



SECTION
DE LA
HAUTE-MARNE
*Première
Organisation
Syndicale en
Haute-Marne*

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne**



DDFIP
5 rue de Lorraine
52000 CHAUMONT
Bureau 207
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.68.34

Compte-rendu de la Formation spécialisée du 16 novembre 2023

Cette Formation spécialisée s'est tenue sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques.

I. Approbation du PV du 27 juin 2023 (vote)

Le PV est adopté à l'unanimité.

II. Présentation du DUERP (pour information) et du PAP 2023 (pour avis motivé).

Un groupe de travail s'est réuni le 19/09/2023 avec les OS sur le sujet à la Direction.

Le DUERP fait remonter 180 situations d'exposition.

La même typologie de risques que les années passées est à constater. Il s'agit pour l'essentiel :

57 RPS dont 30 sur les exigences au travail (contrainte de temps notamment)

24 situations de travail sur écran

23 situations de risques d'agression pour les agents d'accueil

FO Finances fait remarquer que, désormais, une large part du DUERP est composée de lignes en lien avec les risques psychosociaux (RPS), ce qui en dit long sur la DGFIP et les dernières évolutions brutales...

Concernant le Plan Annuel de Prévention, les 24 situations avérées reprennent les 180 situations d'expositions issues du DUERP.

Cette année correspond à une campagne allégée sauf pour le SIE 91, nouveau service dans la DDFIP 52.

Concernant l'adoption du PAP, FO Finances s'abstient car le ministère ne met pas les moyens en adéquation avec les risques recensés ; par ailleurs, et nous le soulignons encore une fois l'augmentation des RPS est surtout liée à la politique délétère menée par la direction générale.

III. Point d'étape (information).

-Signalements :

Une fiche de signalement a été recensée sur la dernière période, sur le SGC de Chaumont et concerne un échange téléphonique menaçant avec un usager.

Une main courante a été déposée compte-tenu des circonstances.

Comme nous le précisons dans le tract de notre syndicat national, un nouvel outil sera mis à disposition pour les signalements qui devrait permettre de faciliter et d'améliorer le système :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/052/spip.php?article2504>

-Accidents de service :

4 accidents de service sont à déplorer sur la dernière période, 3 résultants d'un accident de trajet et 1 sur le lieu de travail.

FO précise que les documents de travail fournis pourraient être plus lisibles..

Les temps de préparation étant de plus en plus réduits (cf point VII), il serait a minima convenable d'avoir des documents facilement utilisables pour nous permettre une préparation correcte...



IV. Présentation du rapport annuel du médecin du travail

En l'absence du médecin du travail, ce que nous déplorons encore une fois, le rapport annuel 2022 n'est pas présenté.

Il sera évoqué au cours de la prochaine réunion, peut-être...

V. Alerte collective du médecin du travail RPS au SIE (pour information).

Le médecin du travail a envoyé le 13/06 une alerte collective sur la situation du SIE de Langres. La situation semble apaisée pour l'instant.

Cependant nous restons vigilants sur le sujet.

VI. Exercice budgétaire 2023

Concernant l'enveloppe locale de la Formation Spécialisée, sur 24 804,00 €, 24 803,75 € ont été dépensés, soit un reliquat disponible de 0,25 €.

Concernant l'enveloppe de formation, les 4313 € ont été dépensés.

Pour autant, cette enveloppe conduit à mettre des collègues en liste d'attente sur les formations RPS. L'Inspecteur Sécurité et Santé au travail nous dit avoir fait remonter cette problématique...

Chic c'est bientôt Noël !

En sus, FO Finances fait remarquer que la question des reliquats budgétaires devrait être traitée autrement que par vote par mail (ou par visio comme le propose l'administration!!!) quelques jours avant l'instance.

Autant le dire tout de suite et s'asseoir sur le dialogue social.

Il serait peut-être plus simple d'anticiper...

VII. Règlement intérieur des comités sociaux d'administration

Le RI des nouvelles instances est enfin évoqué après quasiment un an !!!

Force est de constater que notre administration aime faire durer les choses : **visiblement pour eux, plus c'est long, plus c'est bon !**

D'autant que le modèle type de RI envoyé aux directions ne varie guère de celui de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) et que la possibilité d'y apporter des enrichissements est quasi nulle.

Ces RI poursuivent le travail de sape entamé par la funeste loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Les droits syndicaux sont aujourd'hui réduits à peau de chagrin. Comment exercer aujourd'hui convenablement un mandat avec une demi-journée censée couvrir préparation et compte-rendu à la fois ?

A fortiori sur la FS, là où cela demande le plus de préparation.

La direction demande de reporter le vote prévu en CSAL le 17/11 afin de laisser le temps aux OS de faire des propositions sur le RI.

Pour autant, il sera impossible de modifier le RI existant, seulement d'ajouter des annexes.

Donc, ceinture sur les droits syndicaux malgré tout !!!



VIII. Questions diverses

-FO Finances demande à l'assistante sociale si elle a déjà réalisé des interventions collectives sur un problème de service, comme nous l'avions évoqué lors de la précédente instance.

Non pour le moment.

Nous vous invitons à saisir cette possibilité le cas échéant.

-Est évoqué comme suite à la dernière instance, une prestation exceptionnelle de ménage qui devait être financée une fois par an sur tous les sites.

Aucun retour du marché national pour l'instant.

Les représentants FO-Finances en FS

Titulaires

Laure Alentado, Nadine Pleux, Catherine Stark, Guy Zimmerlin